



## **Termes de référence de la mission d'évaluation du cadre de coopération de pays (CPD) du Congo 2014-2018**

Intitulé du poste:	Consultants, spécialiste de l'évaluation du CPD Un (1) consultant/e international/le Un (1) Consultant(te) national(e)
Lieu d'exécution:	Brazzaville
Domaine:	Gouvernance démocratique, développement social et inclusion et Protection de l'environnement et promotion d'un développement durable, inclusif et résilient
Durée des services	25 jours
Date de prise de fonction	A la signature du contrat

### **I. CONTEXTE**

Le cadre de coopération de pays 2014-2018, est centré sur trois axes ayant la vocation de

- (1) Promouvoir la gouvernance démocratique ;
- (2) Promouvoir du développement social et inclusion ;
- (3) Protéger l'environnement et promouvoir un développement durable, inclusif et résilient.

#### **I.1 Analyse de la situation**

Le Congo est un pays hydro forestier, couvert à 65% de forêts tropicales denses e humides et de 35% de savane et se situe en Afrique centrale qui s'étend sur une superficie de 342 000 kilomètres carrés, avec une fenêtre de 170 kilomètres sur l'océan Atlantique (à l'ouest) et partage ses frontières avec le Centrafrique au Nord, le Cameroun au Nord-Ouest, le Gabon à l'Ouest, le Cabinda (Angola) à l'extrême Sud-Ouest, et la République démocratique du Congo à l'Est et au Sud. Les enquêtes ECOM révèlent que la population congolaise a crû de 3,0% en moyenne annuelle entre 2005 et 2011, passant de 3,551 millions d'habitants en 2005 à 4,085 millions d'habitants en 2011. Sur le plan économique, il sied de noter que le pays a enregistré un taux de croissance moyen de l'ordre de 7,0% au cours de la période 2008-2012, tiré aussi bien par le secteur pétrolier (9,6%) que par le secteur hors pétrole (4,0% en 2009, 6,4% en 2010, 8,0% en 2011 et 10,0% en 2012). Le secteur non pétrolier a évolué grâce aux efforts soutenus dans les télécommunications (10%), l'agriculture (3,9%), les industries manufacturières (5,4%), les transports et le commerce (11,7%), fruit des réformes structurelles engagées durant la période, conjuguées aux efforts de renforcement des infrastructures, notamment dans les domaines du transport et de l'énergie. Toutefois, depuis 2014, le PIB qui était dominé à plus de 70% par le secteur pétrole a commencé à décroître avec la baisse continue des cours de l'or noir. Depuis lors, le pays s'est retrouvé dans la logique des collectifs budgétaires.

Pour accompagner les Etats dans leur volonté de développement, le PNUD, s'est doté d'un Plan d'Action Stratégique pour la période 2014-2017 qui couvre différents domaines d'intervention centrées sur des axes liés à : la lutte contre la pauvreté ; la gouvernance démocratique ; la gestion de l'environnement et les changements climatiques ; la prévention et la gestion des crises et le relèvement ; la prévention et la gestion des catastrophes naturelles le développement des partenariats; et le renforcement des changements structurels.

Cette Stratégie se traduit au niveau des bureaux pays par l'élaboration des cadres d'appui stratégiques de développement, notamment pour le cas d'espèce pour le cycle de programmation 2014 – 2018 ; du CPD, du Plan Cadre des Nations pour l'Aide au Développement (UNDAF) et le Plan d'Action du programme de Pays (CPAP) dont l'objet est d'opérationnaliser ses engagements.

Lors de l'élaboration du présent CPD, objet d'évaluation à mi-parcours l'évolution du pays les 10 dernières années indiquait des performances macroéconomiques favorables, malgré la mauvaise tenue des cours du pétrole qui continue à perturber fortement les perspectives budgétaires et de croissance. Le taux de croissance moyen entre 2004 et 2014 a été de 5%. Les autres indicateurs de l'économie nationale étaient également appréciables et respectaient les seuils de convergence de la CEMAC : (i) l'inflation contenue (3% en 2014) (ii) le budget de l'Etat excédentaire pendant plus de 10 ans avant de devenir déficitaire à partir de 2014, (iii) le solde de la balance commerciale positif (iv), l'endettement était contenu et les agences de notation Standard & Poor et Moody's conservait la note B pour la dette congolaise, même si elle a dû être abaissée (B+ en 2014) ; (v) le Congo, avec des améliorations notables dans la gestion et la transparence des ressources extractives, a accédé au statut de pays conforme à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et avait réintégré le processus de Kimberley.

Cependant, les perspectives sont devenues moins favorables dans le contexte de la chute drastique des prix des matières premières en particulier du pétrole qui représente 65% du PIB du Congo et 80% des recettes publiques. Les recettes budgétaires ont fortement chuté ainsi que les dépenses d'investissements ont baissé de près de 50% en passant d'une moyenne de 1500 milliards de FCFA ces deux dernières années à une prévision de 700 milliards dans le budget 2016 soumis à l'assemblée. Les prévisions de croissance pour les 5 prochaines années ont dû être revues à la baisse, le taux de croissance moyen projeté sur la période 2015-2020 est seulement de 3% (FMI, 2015). Avec un taux de croissance démographique également de 3% (RGPH 2007), ces prévisions signifieraient une stagnation du revenu par tête et des difficultés à réduire significativement dans le futur le taux de pauvreté élevé de 46,5% si des changements importants n'étaient opérés.

Le Congo a joui pendant quelques années d'un environnement socio-politique et économique favorable. Le climat sécuritaire et de paix s'était consolidé et le climat politique apaisé, avec la tenue dans le calme de l'élection présidentielle en 2009. La concertation entre acteurs politiques en 2011 a permis la signature d'un code de bonne conduite en prélude aux élections législatives de 2012. Cependant, le faible taux de participation aux dernières élections ainsi que les contestations des résultats par certains partis de l'Opposition ont constitué des signes préoccupants et persistants qui ont trouvé leur expression au cours des dernières élections présidentielles de mars 2016.

Sur le plan économique, le Congo a réalisé une croissance soutenue (6,2 % l'an entre 2009 et 2012) avec une faible inflation (3,7 % l'an sur la période). Mais cette croissance a été peu inclusive et peu pourvoyeuse d'emplois, à cause de la faible diversification de la base de l'économie dominée par le secteur pétrolier, le secteur non pétrolier ne contribuant que pour un tiers en moyenne à la formation du PIB. Par ailleurs, le climat des affaires est très pénalisant pour le secteur privé (181ème sur 183 au classement de Doing Business en 2012). Le pays a de grandes opportunités de développement, mais la croissance hors pétrole, qui doit en être le moteur, est freinée par la capacité et l'efficacité limitées des

pouvoirs publics à gérer des programmes d'investissement public et des populations à développer des initiatives dans les secteurs économiques productifs (agriculture, pêche, tourisme etc.).

Sur le plan social, le pays à continuer à présenter des signes de fragilité malgré l'amélioration du contexte économique. Le taux élevé de pauvreté<sup>1</sup> (46,5 % en 2011), le chômage préoccupant (6,9 % en 2011) notamment celui des jeunes (42,2 % des moins de 30 ans), l'IDH bas (0,537) classant le pays au 137<sup>ème</sup> rang sur 187 pays en 2011 et les inégalités (Indice de Gini de : 0,47, Indice d'inégalité entre les sexes : 0,628), constituent des menaces pour la paix sociale. Les retards et les insuffisances observés dans le processus de décentralisation sont des causes de la lenteur des progrès vers un développement humain inclusif. Quant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les évaluations récentes indiquent que seul l'OMD 2 relatif à l'accès à l'éducation primaire universel pourrait être atteint à l'horizon 2015. L'atteinte des OMD nécessitera donc la mise en place de leviers d'accélération des programmes pro-pauvres.

Du point de vue environnemental, les changements ont été très visibles sur la période et le pays a fait preuve de beaucoup d'engagement pendant la COP21 et compte parmi les pays signataires de l'Accord de Paris. Il convient de rappeler que le Congo possède 65 % de couverture forestière, des potentialités hydro climatiques, des parcs nationaux (13% du territoire), mais le milieu rural est très vulnérable à cause de fortes pressions sur les ressources ligneuses, du fait de la pauvreté et de la faiblesse de la fourniture énergétique. L'amélioration du cadre de vie, la préparation à une plus grande résilience face aux chocs internes et externes, la gestion des déchets et la prévention des risques et des catastrophes naturelles manquent de structuration, et leur importance a été manifeste, avec des intempéries ayant engendré des ruissèlements avec ravinement et éboulements de terre se traduisant par des inondations.

Conscient de toutes ces faiblesses, le Gouvernement a mis en place un nouveau cadre de planification stratégique (DSCERP 2012-2016). Cette stratégie vise à renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions, diversifier l'économie pour une croissance inclusive en amorçant sa transition vers la mise en œuvre des ODD. Le Congo pourra ainsi faire face aux défis majeurs suivants : i) la faiblesse de la démocratie participative ; ii) la faiblesse des institutions pour conduire efficacement un processus de planification du développement au niveau national et local, centré sur la diversification de l'économie, l'accélération de l'atteinte des OMD et la réduction des inégalités en particulier entre hommes et femmes ; iii) la résilience aux chocs d'origine conjoncturelle, accidentelle et/ou naturelle, la protection de l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Le renforcement des capacités nationales de planification stratégique a abouti à l'élaboration du Plan national de développement (PND 2012-2016) dont le DSCERP constitue un des 4 livres, et à une meilleure prise en compte des OMD à travers la formulation du Plan national pour l'atteinte des OMD et du 2<sup>ème</sup> Rapport National des Progrès vers l'atteinte des OMD, de l'étude sur la vulnérabilité de l'économie congolaise et ses perspectives de diversification et le Rapport National sur le développement humain ; la mise en place d'une base de données climatiques avec la modélisation des scénarii et extrêmes climatiques ainsi que la définition d'un cadre de politique de l'économie verte ; l'élaboration de l'avant-projet de loi sur la parité et du plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale genre et la prise en compte du genre dans les statistiques nationales et l'élaboration de l'IDISA<sup>2</sup> pour le Congo ; l'adoption et la vulgarisation des lois sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH et des populations autochtones.

## **I.2 Contenu du programme**

Le programme découle de l'UNDAF 2014-2018 et vient en appui aux efforts nationaux pour la réalisation des priorités stratégiques du DSCERP (2012-2016). Il est basé sur 3 des 5 priorités nationales : Renforcement de la Gouvernance (1<sup>er</sup> axe); Développement social et inclusion (3<sup>ème</sup> axe), et Promotion

<sup>1</sup> Source : DSCERP 2012-2016 et Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM 2011). PPTTE : Pays pauvres Très Endettés  
PIB : Produit Intérieur Brut ; OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

<sup>2</sup> Indice de Développement des Inégalités Sexo-spécifiques en Afrique (IDISA). CPAP : Country Programme Action Plan

d'un développement équilibré et durable (5ème axe). Il vise à renforcer les capacités des institutions au niveau national et local, avec un accent sur la participation communautaire, pour assurer l'amélioration de la cohésion sociale et le développement humain durable. En matière de programmation et de gestion de ressources, le PNUD veillera à l'application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris et le Plan d'Action d'Accra, ainsi qu'à l'intégration des thèmes transversaux, notamment le VIH/SIDA, le genre, le développement des capacités, la promotion des droits humains et la Gestion axée sur les résultats (GAR).

Promotion de la gouvernance démocratique, le PNUD poursuivra son partenariat de premier plan avec la partie nationale dans les deux prochaines échéances du cycle électoral (présidentielles de 2016, législatives de 2017) notamment la maîtrise du corps électoral et appuiera la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation du gouvernement. L'accent sera mis sur: a) un renforcement ciblé des institutions, acteurs politiques et organisations de la société civile concernée et impliqués dans les processus électoraux ; b) un renforcement des capacités du Parlement afin qu'il puisse assumer son rôle sur le plan législatif et du contrôle de l'action publique; c) le renforcement des capacités de l'administration publique et des institutions démocratiques notamment la cour constitutionnelle et la cour des comptes. L'appui du PNUD visera aussi à: a) accompagner le Gouvernement à doter les 12 départements de plans de développement opérationnels élaborés avec les communautés locales tout en renforçant la capacité de gestion des finances publiques et ; b) renforcer les capacités des responsables locaux et des communautés à la mise en œuvre de ces plans.

Accélération de l'atteinte des OMD et réduction des inégalités, la principale contribution du PNUD dans ce domaine sera d'appuyer les efforts globaux des autorités et du SNU sur : a) le renforcement des statistiques pour fournir des données désagrégées sur les OMDs (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapées et autochtones) ; b) la mise en place des mécanismes de promotion d'une croissance inclusive et un meilleur accès des pauvres aux moyens et techniques de production, surtout pour les jeunes et les femmes ; c) le soutien à l'approche multisectorielle pour réduire le VIH/SIDA. Enfin, le PNUD organisera des discussions avec le gouvernement sur l'équilibre et l'intégration des conclusions de Rio+20 et l'agenda de développement post-2015 dans les stratégies nationales.

Protection de l'environnement et promotion d'un développement durable, inclusif et résilient. Partenaire principal des autorités dans la dynamique post-Rio+20, le PNUD va renforcer ses appuis pour : a) la réforme du cadre politique, juridique et réglementaire à travers la révision du PNAE<sup>3</sup>, b) la mise en œuvre des mesures d'afforestation et de conservation de la biodiversité ; c) la promotion des énergies renouvelables à l'échelle nationale et locale avec la participation des femmes chefs de ménages ; d) le plaidoyer pour des plans opérationnels de gestion des déchets dans les trois plus grandes villes du Congo; e) le renforcement du système d'alerte précoce et la préparation à la gestion des catastrophes impliquant les groupes vulnérables (femmes, les jeunes, les personnes âgées, handicapées et autochtones).

La réalisation du Programme intégrait déjà les risques liés aux conséquences des échéances électorales programmées au cours de son cycle de vie, au manque de données statistiques fiables, à l'allocation tardive des fonds de contrepartie nationale et à la survenue de catastrophes naturelles accidentelles ou conjoncturelles susceptibles d'influencer l'environnement socio politique et économique. Pour les prévenir, le bureau a fortement encouragé la DGAE<sup>4</sup> et la CONEL à prendre les mesures idoines pour corriger les faiblesses liées à l'organisation des élections et la prise en compte des récriminations enregistrées.

Une stratégie de mobilisation des ressources nationales tenant compte des difficultés en matière de mise à disposition des fonds de contrepartie, a été rendu disponible et un renforcement des capacités nationales pour la prévention des catastrophes est en cours d'exécution la mise en œuvre de la SNDS<sup>5</sup> a permis la création d'un Institut National de la Statistique.

---

<sup>3</sup> Plan National d'Actions Environnementales (PNAE)

<sup>4</sup> Direction générale des affaires électorales (DGAE) Commission nationale électorale (CONEL)

<sup>5</sup> Stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS)

### I.3 JUSTIFICATION

L'évaluation du cadre de coopération de pays 2014-2018 se justifie par le respect de la conformité de la politique d'évaluation et des exigences en matière de planification au PNUD. L'évaluation du cadre de coopération de pays (CPD) 2014– 2018 visera à mesurer le niveau des résultats atteints et des impacts par rapport aux objectifs spécifiques inclus dans ledit Programme. Pour ce faire, elle couvrira essentiellement quatre aspects: la pertinence, l'efficacité et l'efficacités ainsi que la durabilité de ses acquis. En outre, elle doit permettre de tirer des leçons et de formuler des recommandations dans le but de pérenniser les acquis, d'appuyer la conception et de faciliter le développement des projets et programmes d'appui à la planification du Bureau de pays pour les 2 années avenir. Cette évaluation jouera un rôle particulièrement important dans le dispositif de mise en œuvre de l'assistance du PNUD au Congo.

Les conclusions et recommandations de cette évaluation contribueront de manière substantielle à l'analyse diagnostic du Congo lors de l'élaboration du nouveau cadre de programmation du bureau pays 2018-2023.

## II. PROTEE DE L'EVALUATION ET SE S PRINCIPAUX OBJECTIFS

L'évaluation se déroulera sur une période de 25 jours suivant un calendrier préalablement discuté par les parties prenantes. L'évaluation devra apporter des appréciations sur l'utilisation rationnelle des ressources mobilisées, l'actualité et la pertinence des risques et des hypothèses, les mécanismes de pilotage et de coordination du CPD.

L'examen entreprendra une analyse approfondie du portefeuille de programmes du PNUD et des activités pendant la période sous revue, en examinant spécialement la contribution du PNUD aux résultats nationaux en matière de développement dans pays. Il évaluera les résultats clés, en particulier les résultats anticipés et imprévus, positifs et négatifs, intentionnels et non intentionnels et couvriront l'aide du PNUD financée à la fois par des ressources propres du PNUD ou pas. L'évaluation comportera deux composantes principales: **l'analyse des résultats du développement** et le **positionnement stratégique du PNUD**. Pour chaque composante à savoir la Promotion de la gouvernance démocratique ; la Promotion du développement social et de l'inclusion puis la Protection de l'environnement et promotion d'un développement durable, inclusif et résilient, l'évaluation présentera ses résultats et son évaluation selon les critères d'évaluation définis.

Elle vise spécifiquement les objectifs ci-après :

- a) **Analyse de la conception des projets du Programme pays et de leur cohérence avec les priorités nationales:**
- La cohérence avec la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et avec d'autres cadres stratégiques adoptés par le Gouvernement Congolais durant la période couverte par le programme pays;
  - La pertinence et la validité des stratégies d'intervention et des actions proposées par rapport aux contextes national et régional;
  - La pertinence des objectifs, des effets et des produits correspondants au programme;
  - La conformité des objectifs et des résultats avec les besoins réels exprimés par les bénéficiaires;
  - Le degré de satisfaction des partenaires par rapport à la cohérence avec les documents d'orientation ;
  - L'adéquation et la cohérence des projets/Programmes du CPD par rapports aux effets attendus de l'UNDAF ;
  - Le degré de contribution des Projets/programmes du CPD à la réalisation des effets de l'UNDAF.

- b) **Evaluation de la performance du Programme par rapport aux points suivants:**
- L'atteinte des objectifs et des résultats par rapport aux prévisions du CPD et aux autres documents nationaux pertinents;
  - La pertinence et l'efficacité des projets mis en œuvre;
  - Le choix et la mise en œuvre de l'approche stratégique;
  - Les autres résultats imprévus qui seraient obtenus ou auxquels ce programme aurait contribué;
  - Les effets négatifs éventuels que la mise en œuvre des projets du CPD aurait contribué à engendrer ou à renforcer;
  - Le système de suivi-évaluation;
  - Les contraintes et les opportunités identifiées.
- c) **Evaluation de la durabilité des acquis:**
- Le degré de participation et d'appropriation des parties prenantes et des bénéficiaires ;
  - Les apports des projets pour le renforcement des capacités de ses bénéficiaires et partenaires locaux (institutions publiques, jeunes, associations de base, etc.) afin de les mettre en mesure d'accompagner efficacement le processus de pérennisation;
  - Le degré d'appropriation des acquis des projets au niveau local, notamment des outils et référentiels développés dans le cadre des projets;
  - Le potentiel de réplique des expériences menées.
- d) **Identification des leçons apprises**
- L'identification des leçons apprises et des meilleures pratiques (*points forts et faibles*) et la formulation des propositions et recommandations dans la perspective de la consolidation et de la pérennisation des acquis.
- e) **Evaluation de la prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre :**
- Les progrès accomplis dans l'intégration du genre dans la mise en œuvre des projets;
  - La contribution de la mise en œuvre du CPD à la promotion de l'égalité de genre et à l'autonomisation de la femme, notamment la participation de celle-ci à la prise de décision et à l'émergence de mécanismes d'inclusion;
  - Des recommandations sur les meilleures approches à adopter pour améliorer l'égalité des sexes pour les planifications futures.

### **III. QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

---

L'analyse sera axée sur les cinq critères d'évaluation à savoir : la pertinence- l'efficacité- l'efficience- la durabilité et l'impact seront appliqués pour cette évaluation. Conformément au CPD, les activités et résultats devraient être sensibles aux questions de genre et à la participation. Les évaluateurs devront s'assurer que ces deux aspects ont été pris en compte.

L'évaluation mettra aussi un accent particulier sur l'analyse des partenariats et des synergies avec les structures et acteurs déjà existants. A ce niveau, l'analyse sera centrée sur:

- La pertinence du portefeuille de partenaires des projets concernés (types de partenaires, convergence de leurs missions propres avec les objectifs et approches du CPD);
- Le niveau des apports fournis par les différents partenaires locaux (gouvernement, associations de base etc.) et l'efficacité de ces apports dans la réalisation des résultats;

- Les modes de collaboration et les synergies réalisées avec ces partenaires en vue de l'atteinte des résultats;
  - Les contraintes du partenariat, les solutions apportées et les domaines d'améliorations possibles.
- Plus spécifiquement, l'évaluation couvrira les aspects définis ci-après et qui ne sont pas du reste exhaustifs. Il s'agit de :

- La conception et la pertinence des projets ;
- L'exécution des projets ;
- Le partenariat et les synergies avec les acteurs existants ;
- Les résultats et leur visibilité ;
- La pérennisation.

L'évaluation devra :

**1) S'assurer de la pertinence des orientations stratégiques et programmatiques du CPD 2014-2018 :**

- Dans quelle mesure les effets du CPD et leurs stratégies de mise en œuvre sont pertinents par rapport à l'UNDAF 2014-2018 et aux priorités nationales du Plan National de Développement (PND) exprimées pour la même période à travers les principaux documents pays ?
- Comment les arrangements institutionnels utilisés ont-ils été adéquats par rapport aux enjeux?
- Dans quelle mesure l'engagement du PNUD dans la Promotion de la gouvernance démocratique ; la Promotion du développement social et de l'inclusion puis la Protection de l'environnement et promotion d'un développement durable, inclusif et résilient reflètent les considérations stratégiques, y compris le rôle du PNUD dans le contexte du développement du Congo et son avantage comparatif vis-à-vis des autres partenaires;
- Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des effets escomptés ?
- Dans quelle mesure les acteurs travaillent-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité ?

**2) Mesurer l'efficacité et l'efficience de la contribution du PNUD :**

- Quels sont les niveaux de réalisation des effets du CPD 2014-2018 du PNUD Congo: résultats et défis majeurs ?
- Dans quelle mesure les résultats obtenus au niveau des effets du CPD ont-ils contribué aux effets de l'UNDAF et du Plan Stratégique du PNUD ?
- Quel a été le rapport coût/résultats ?
- Dans quelle mesure la stratégie du Bureau Pays PNUD (y compris la stratégie de mobilisation des ressources, de Suivi et Evaluation, de partenariat) et la gestion des opérations d'une manière générale sont focalisées d'une manière cohérente sur les progrès vers les effets escomptés de l'UNDAF y compris les priorités nationales?
- Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d'améliorations significatives pour la formulation du nouveau programme pays 2019-2023 ?

**3) Appropriation Nationale, Renforcement des Capacités et Durabilité :**

- Dans quelle mesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l'achèvement des interventions du CPD ?
- Quel est le niveau d'appropriation nationale du CPD?
- Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le CPD ont-elles produit des effets durables?

**4) L'impact :**

- Quels ont été les résultats obtenus par le CPD et quels en ont été les bénéfices pour les populations ?

- Quels facteurs ont contribué/ou empêché à l'atteinte des résultats ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles contribué à l'atteinte des résultats ?

**5) Evaluer les progrès réalisés et les perspectives en matière de l'égalité entre les sexes :**

- Evaluer, à travers la transversalité du genre, les résultats transformationnels des interventions y afférents, dégager les facteurs contextuels positifs (socio-économique, normatif et socio-anthropologiques) qui ont rendu possibles les résultats et dresser les profils de facteurs de résistance sur lesquels le futur CPD devra actionner sa stratégie de transformation qualitative des rapports sociaux homme-femme en vue de l'équité des sexes.
- Dans quelle mesure le Programme pays du Bureau Pays 2014-2018 a-t-il contribué à la promotion de l'égalité entre les sexes, à l'autonomisation de la femme ?

**IV.2- Définir les axes stratégiques pour la période 2019-2023**

L'atteinte (même partielle) des objectifs majeurs du CPD 2014-2018 structurés à travers ses trois effets devraient conduire à une nouvelle dynamique du cadre de coopération entre le PNUD et le Gouvernement du Congo, susceptible d'induire une relance socio-économique tirée par un certain nombre de secteurs porteurs et d'actualité. Dans ce cadre, cet exercice devra, sur la base de l'analyse approfondie de l'évolution du contexte national et international, ainsi que les priorités nationales, identifier et proposer des recommandations/orientations stratégiques et programmatiques les plus pertinentes pour la formulation du nouveau programme pays (CPD 2019-2023).

**IV. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION**

---

Il s'agit d'une évaluation sommative et prospective dont une grande partie des données proviendront des rapports des principales évaluations réalisées dans le cadre de l'exécution du programme pays actuel. En fonction des gaps de données et d'informations les évaluateurs pourront utiliser des moyens et canaux adaptés pour la collecte des données et informations complémentaires en vue d'élaborer les conclusions, leçons tirées /meilleures pratiques et recommandations attendues. La méthodologie comprendra :

- Une revue documentaire : L'exploitation de l'ensemble des documents produits dans le cadre de la conduite de la mise en œuvre du CPAP 2014-2018 (documents de projet, documents/manuels techniques élaborés dans la réalisation des activités des projets, les rapports annuels, les rapports de mission, etc.), du rapport de la revue à mi-parcours du Plan Cadre d'Appui au Développement des Nations Unies (UNDAF), les rapports nationaux sur le développement humains (RNDH), les Rapports Annuels Axés sur les Résultats (ROAR), tous les documents relatifs aux programmes/projets liés à l'effet, les accords de partenariat ;
- Une analyse des tendances, défis et perspectives issues des rencontres (interview, séances de travail) avec les différents acteurs tant au niveau national qu'au niveau des sites (structures gouvernementales, partenaires au Développement, collectivités locales, agents de réalisation, organisations de la société civile, organisations de bénéficiaires...). La mission devra tenir compte, des recommandations générales et des procédures d'évaluation du Gouvernement et du PNUD.
- L'évaluation adoptera une approche inclusive et participative impliquant un large éventail de partenaires et d'intervenants. Une cartographie des parties prenantes sera effectuée afin d'identifier les partenaires directs et indirects du PNUD (représentants du gouvernement, des organisations de la société civile, du secteur privé, des Agences des Nations Unies, d'autres organisations multilatérales et bilatérales, et surtout des bénéficiaires du programme...). Des discussions de groupes ou toute autre méthode participative pourraient être utilisées.
- Des échanges stratégiques avec les principaux partenaires gouvernementaux, les bailleurs et les acteurs clés de la société civile pour identifier les orientations stratégiques et programmatiques pertinentes pour la formulation du nouveau programme pays (CPD 2019-2023).



## V. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

---

Les consultants produiront un rapport en français selon le format standard du PNUD (Annexe) et en feront un résumé de cinq (5) pages au moins en français et en anglais. Le rapport attendu sera de type analytique et fera ressortir les principaux résultats de l'évaluation, les leçons à tirer ainsi que les recommandations. Son contenu correspondra aux prescriptions des termes de référence de la mission. Le rapport final devra intégrer des annexes pertinentes et utiles (termes de référence, liste des partenaires rencontrés, entretiens réalisés, documents exploités, exemples d'outils mobilisés, etc) pour la compréhension du document et son exploitation future.

### V.1 PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES

Les produits spécifiques attendus de l'équipe d'évaluation sont :

- 1) Rapport initial de l'évaluation : document décrivant la compréhension du mandat, la méthodologie spécifique à suivre pour l'évaluation y compris le cadre analytique qui sera utilisé pour réaliser les méta-analyses. Le rapport initial devra aussi indiquer la méthode retenue par les évaluateurs pour conduire l'analyse prospective indiquée dans les objectifs de l'évaluation. De même, la répartition des tâches entre les membres de l'équipe, le chronogramme de la mission, les outils d'analyse et de collecte des données complémentaires devraient être inclus dans la note qui sera présentée par l'équipe des consultants aux parties prenantes de l'évaluation. Une version finale de la note intégrant les feedbacks et suggestions de ces derniers sera produite et transmise au PNUD (**produit N° 1**);
- 2) Draft du rapport d'évaluation rédigé en français et selon le format fourni en Annexe 1 (**produit N° 2**);
- 3) Présentation des principales conclusions et recommandations à la réunion des parties prenantes et la facilitation de l'atelier (par le chef d'équipe senior) en utilisant des méthodes participatives. Il sera associé à cette présentation un annexe portant sur les axes stratégiques d'orientation (en français et anglais), dûment motivés pour la période sous revue (**Produit N°3**) ;
- 4) Rapport final d'évaluation comportant toutes les recommandations pertinentes issues de l'atelier de présentation avec les toutes les parties prenantes en français selon le format fourni en Annexe1 (**Produit N° 4**). L'équipe de l'évaluation est responsable de la traduction du document final en anglais et en français. Un résumé de ce rapport sera aussi produit en français et anglais.

### V.2. Rythme de remise des rapports :

Livrables	Délais
Présentation d'une méthodologie d'intervention (Rapport initial de l'évaluation)	trois jours après la signature du contrat
Rapports provisoires contenant les analyses et les résultats de l'évaluation conformément aux TDR de la mission et selon le format fourni en Annexe.	quinze jours après la signature du contrat
Rapport final prenant les observations et commentaires des parties prenantes	sept (7) jours après remise la du rapport provisoire.

## VI. COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES

---

L'évaluation sera conduite par une équipe de un (1) expert international et un (1) expert national pour travailler dans chacun des trois principaux domaines déclinés dans le CPD 2014-2018 incluant à l'évaluation des progrès réalisés et les perspectives en matière de l'égalité entre les sexes. Leur

connaissance des outils de questionnements de la traçabilité du genre dans les politiques publiques et les programmes de développement devra être évidente pour évaluer la prise en compte de l'égalité du genre et entrevoir des perspectives en faveur l'autonomisation des femmes dans le futur CPD.

Le binôme d'évaluateurs (international et national) devra avoir respectivement et de manière distincte une solide expertise dans l'un des domaines suivants : i) Promotion de la gouvernance démocratique ii) Promotion du développement social et de l'inclusion et iii) Protection de l'environnement et promotion d'un développement durable, inclusif et résilient.

La mission sera coordonnée par le consultant international recruté comme tel. Conformément à ses TDRs, le chef d'équipe aura pour rôle supplémentaire de superviser le travail, d'assurer la qualité des résultats de l'évaluation afin de délivrer tous les produits attendus et en temps utile. Le processus et les critères de sélection sont décrits dans la demande de proposition.

## **VI.1-Déroulement de l'évaluation**

Deux Experts – un international et un national seront chargés(es) de l'évaluation avec séjour au Congo. L'Expert(e) international(e) sera le chef de la mission.

Au cours de la mission, la participation des différents partenaires à tous les niveaux est fortement recommandée et tout spécialement lors de la formulation des recommandations.

L'Expert international préparera la mission par la lecture des documents clés des projets. Le déroulement de la mission est prévu de la manière suivante (voyage inclus):

- ✓ Prise de contact des deux consultants et préparation du programme de travail, révision de la documentation du projet, briefings avec l'équipe du Bureau de pays du PNUD du Congo ainsi qu'auprès de la contrepartie gouvernementale;
- ✓ Avant de quitter le Congo, la mission organisera une réunion de restitution au bureau de pays du PNUD avec les principales parties prenantes et présentera les résultats préliminaires ;
- ✓ Intégration des commentaires et amendements /observations issus de l'atelier de validation dans le rapport final ;
- ✓ Les consultants produiront un rapport définitif en français et en feront un résumé en anglais/français. Une version définitive du rapport intégrant les commentaires/ amendements /observations et les leçons tirées issus de l'atelier de validation en support papier et électronique devra parvenir au bureau de pays du PNUD Congo et aux autres parties prenantes au plus tard 7 jours après l'atelier de validation.

## **V.1- Composition et profils des membres de la mission**

La mission sera conduite par un(e) Expert(e) international(e) et deux consultants(tes) nationaux(les). La langue de travail sera le Français.

### **a. L'Expert(e) international(e)**

L'Expert(e) international(e) aura les responsabilités suivantes :

- Veiller à la coordination et à la bonne qualité du travail de l'équipe;
- Remettre le rapport d'évaluation à l'agence dans les délais convenus

L'Expert(e) international(e) devra justifier d'une formation universitaire (BAC+5 au moins) en matière de Gestion/politique de développement et/ou Sciences sociales, avec des compétences avérées en matière d'évaluation.

Il/Elle doit avoir une expérience d'au moins 7 ans dans le domaine du développement et particulièrement dans l'évaluation de programmes (et surtout des programmes de coopération), ainsi que des expériences significatives dans le domaine du suivi-évaluation. Il/Elle doit avoir de bonnes connaissances en français et anglais.

La connaissance des procédures du PNUD ainsi qu'en approche participative serait un atout.

Il/Elle sera identifié/e et recruté/e par le bureau de pays du PNUD

**b. *Le consultant (te) national (le) :***

Le (a) consultants/te national (e) aura la responsabilité de :

- Participer substantiellement aux analyses du Programme et notamment pour ce qui est des analyses relatives à la mise en œuvre des Projets/Programmes, en apportant son expérience et sa connaissance de la réalité locale en rapport avec les domaines de concentration de l'assistance du PNUD et en matière de processus participatif;
- Participer à la rédaction du rapport d'évaluation ;
- Intégrer les commentaires pertinents des participants à la réunion de restitution et transmettre le rapport au consultant international pour finalisation et transmission au bureau de pays du PNUD.
- Apporter tout appui nécessaire à la réussite de la mission

Le (a) consultants/te national (e) devra justifier d'une formation universitaire (BAC+4 au moins) dans le domaine du développement et des sciences sociales. Il/Elle doit avoir une expérience prouvée de 7 ans au minimum dans le domaine du développement et de l'évaluation.

Il/Elle devra avoir une connaissance et expérience en matière de préparation et de suivi évaluation des programmes de coopération au développement et en approche participative.

Il/Elle sera identifié/e et désigné/e par le bureau de pays du PNUD au Congo.

Les membres de l'équipe devront posséder des capacités prouvées d'analyse et de rédaction. Leurs formation académique et profils devront inclure spécifiquement au moins une des disciplines suivantes:

- Sciences Economiques/Sociales; Etudes du développement; Développement, Gestion, suivi et évaluation des programmes et projet de développement.
- Expérience dans l'évaluation des programmes financés par les donateurs et dans l'intégration de questions transversales dans les programmes.

## **VI.2- Composition du dossier de candidature :**

Le soumissionnaire devra présenter une offre contenant de manière séparée (si courrier, dans deux enveloppes distinctes ; si courrier électronique, dans deux documents attachés différents). La partie technique et opérationnelle de sa proposition d'une part ;

La partie financière de sa proposition d'autre part.

En termes de contenu, chaque partie de la proposition comprendra les éléments suivants

### **1. Proposition technique et opérationnelle :**

La proposition technique doit comprendre :

- a. Une courte note (2 pages maximum) dans laquelle le soumissionnaire présente sa compréhension des termes de référence de la mission et éventuellement, les questions et réserves relatives aux termes de référence ;

- b. Le curriculum vitae du consultant (ou les curriculums vitae de l'équipe de consultants associés à la mission en cas d'une consultation des bureaux d'études ou de groupes de consultants) ;
- c. La répartition des tâches au sein de l'équipe lorsqu'il s'agit d'un bureau d'études ou d'un groupe d'experts organisés ;
- d. Le calendrier de travail et de livraison des produits ;
- e. Une présentation du bureau d'études le cas échéant.

## **2. Proposition financière :**

Le soumissionnaire indiquera les coûts des services qu'il se propose de fournir dans un tableau des coûts approprié. Ces coûts couvriront les charges et honoraires du consultant, ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par le consultant.

Les coûts de transport, de reproduction des documents et de tous les équipements divers nécessaires pour la bonne exécution de la mission seront spécifiés par le consultant.

Le coût de la rémunération du consultant sera arrêté dans le contrat de services auquel seront annexés les présents termes de référence. Les versements seront effectués au rythme de production des livrables attendus et validés.

## **VI.3- Les sources d'information**

L'équipe d'évaluateurs disposera entre autres des sources d'information suivantes :

- Le cadre de coopération 2014 – 2018
- Le Plan cadre de Coopération entre le SNU et la République du Congo (UNDAF 2014–2018)
- Le rapport d'évaluation mi-parcours de l'UNDAF 2014-2018
- Le Plan d'Action du Programme pays (CPAP 2014–2018)
- Les documents de projets
- Les rapports d'activités et de revue des projets
- D'autres rapports techniques élaborés dans le cadre des projets concernés
- Les rapports de fin de projet
- Les entretiens avec le PNUD, le Gouvernement, les représentants des organismes partenaires, les équipes des projets, les bénéficiaires et éventuellement les intervenants extérieurs aux projets.

## **VI.4- Soumission des offres**

Les consultants intéressés devront soumettre :

- ✓ Une offre méthodologique détaillée relative à la méthodologie d'évaluation et un plan de travail détaillé pour conduire la mission, ainsi que la présentation de leur profil et des qualifications (CV) ;
- ✓ Une offre financière incluant l'ensemble des coûts encourus dans le cadre de la mission.

## **VI.5- Méthode d'évaluation des offres – Classement des propositions**

### **VI.5-1. Méthode d'évaluation des offres :**

L'évaluation des offres techniques se fera sur la base de la grille d'évaluation ci-après :

Les consultants seront évalués sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat sera faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

- ✓ Conformité aux TDR ;
- ✓ Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers spécifiques : critères techniques – 70% ; critères financiers – 30%.

Seules les offres ayant obtenu un minimum de 70 points seront considérées pour l'évaluation financière.

La proposition financière la moins-disante (Fm) recevra une note financière (Nf) de cent (100) points, la formule suivante étant utilisée pour le calcul des autres notes financières :

$$Nf = 100 \times Fm/F$$

(F étant le prix de la proposition financière converti dans la monnaie unique).

#### VI.5-2. Classement et sélection :

La sélection du consultant sera fondée sur la qualité et le coût (SFQC). Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations ci-dessous : (T = poids donné à la proposition technique ; F = poids donné à la proposition financière ; T + F = 1), pour aboutir à une note globale (NG), soit :  $NG = (Nt \times T \%) + (Nf \times F \%)$

#### Critères spécifiques de la soumission :

\* Poids des critères techniques : 70 % ;

\* Poids des critères financiers : 30% pour l'offre la moins élevée.

Le contrat sera attribué au candidat dont l'offre a été évaluée et déterminée à la fois comme :

1. recevable/compatible/acceptable (\*), et
2. ayant obtenu la note globale la plus élevée.

(\*) L'offre est recevable/compatible/acceptable est celle pouvant être définie comme répondant pleinement aux termes de référence.

Critères	Pondération	Note (points)
Offre technique	70%	
Critère A	Qualifications académiques des experts	20
Critère B	Nombre moyen d'années d'expérience des experts	20
Critère C	Compétences spécifiques dans le domaine considéré	20
Critère D	Méthodologie et plan de travail	40
Offre financière	30%	
Score total	Score technique *0.7 + score financier *0.3	

#### VI.6- Paiement- Approbation de la performance du Consultant:

Les honoraires seront versés suivant le calendrier de paiement ainsi arrêté :

- Vingt pour cent (20 %) du montant seront versés après transmission du rapport initial d'évaluation (rapport de démarrage) validé par les échanges avec les Parties prenantes;

- Trente pour cent (30%) du montant seront versés après approbation par le PNUD des données issues de la collecte, des enquêtes et autres contacts de terrain ;
- Trente pour cent (40%) du montant seront versés après validation des versions provisoires des rapports spécifiques et d'évaluation par les participants à la réunion interne de restitution ;
- Dix pour cent (10%) du montant seront versés après dépôt de la version finale des documents intégrant les commentaires et amendements de l'atelier de validation accompagnées du rapport de fin de mission.

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence du PNUD Congo devront évaluer le travail et la performance du consultant. Une certification (*Certification of Payment Form*) sera délivrée après chaque étape par le superviseur, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement des tranches.

## VII. ÉTHIQUE D'ÉVALUATION

---

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG (United Nations Evaluation Group). Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l'analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l'anonymat et la confidentialité des sources d'information. Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation](#)<sup>1</sup> et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](#)<sup>6</sup>.

## VIII. ARRANGEMENT DE GESTION

---

Les rôles et responsabilités clés dans les processus d'évaluation sont répartis comme suit :

- a) **Commanditaires de l'évaluation**: le Senior Management du bureau pays du PNUD et le Ministère en charge du Plan et du développement pour:
- 1) fournir des conseils aux Évaluateurs;
  - 2) répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée;
  - 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires;
  - 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l'évaluation;
- b) **Équipe d'évaluation**: Le consultant international et national pour effectuer l'évaluation réelle, soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, animer les mini-ateliers, développer le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.

<sup>1</sup> <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

<sup>2</sup> <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

- c) **Co-gestionnaires de l'évaluation**: les chargés de programmes, l'équipe Assurance Qualité pour:
- 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ;
  - 2) fournir un appui en coordination au groupe de référence et à l'équipe d'évaluation;
  - 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises;
  - 4) Analyser le document d'approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s'assurer que la version finale répond aux standards de qualité.

Ils devront

- (i) Apporter des commentaires sur les termes de référence ;
- (ii) Assurer un bon déroulement de la mission au Congo ;
- (iii) Fournir des commentaires sur le rapport d'évaluation provisoire et présenter officiellement le rapport final aux départements ministériels ainsi qu'aux autres partenaires concernés.

d) **Groupe de référence** : les représentants des parties prenantes (partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs, bénéficiaires locaux) pour appuyer la collecte des données requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec le groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport.

## **IX. APPORTS DU PNUD :**

---

Le PNUD garantira l'appropriation de l'exercice par la mise en place d'une équipe du projet qui appuiera le consultant dans sa mission. Le PNUD s'engage aussi à fournir aux consultants les données, documents techniques et autres études pertinentes disponibles, ainsi que l'appui administratif nécessaire pour les contacts avec les milieux professionnels et des autorités du pays.

## **X. CALENDRIER POUR L'EVALUATION**

---

L'évaluation se déroulera au mois de juin et ce pendant 25 jours suivant le rythme des livrables attendus.

## **XI. COUT ESTIMATIF**

---

Le coût relatif au paiement de cette évaluation sera déduit du projet "réduction de la pauvreté et suivi des ODD".

## **XII. ANNEXE :**

### **Annexe 1: Modèle de rapport d'évaluation**

- 1) Titre et pages de démarrage
  - Nom de l'intervention d'évaluation
  - Calendrier de l'évaluation et date du rapport
  - Pays de l'intervention d'évaluation
  - Noms et organisations des évaluateurs
  - Nom de l'organisation initiant l'évaluation
  - Remerciements
- 2) Table des matières
  - Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
- 3) Liste des acronymes et abréviations
- 4) Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
- 5) Introduction
- 6) Description de l'intervention
- 7) Etendue de l'évaluation et objectifs
- 8) Approche et méthodes d'évaluation
- 9) Analyse des données
- 10) Déductions et conclusions
  - Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d'évaluation)
  - Résultats et conclusions par effet
    - Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    - Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    - Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
  - Conclusions globales
- 11) Recommandations
  - Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d'évaluation)
  - Recommandations par effet
    - Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    - Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    - Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
  - Les axes stratégiques d'orientation pour la période 2019-2023.
- 12) Enseignement tirés
  - sous-section spécifique y compris sur le genre
- 13) Annexes du rapport
  - TDR pour l'évaluation
  - Matrice de conception d'évaluation
  - Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
  - Liste des documents d'aide révisés
  - Cadre des résultats du programme
  - Tableaux de résumé des déductions

### **Annexe 2 : Documents consultés**

- Le cadre de coopération de pays 2014 – 2018
- Le Plan cadre de Coopération entre le SNU et la République du Congo (UNDAF 2014-2018)
- Le rapport d'évaluation mi-parcours de l'UNDAF 2014-2018
- Le Plan d'Action du Programme pays (CPAP 2014–2018)
- Les documents de projets
- Les rapports d'activités et de revue des projets



- D'autres rapports techniques élaborés dans le cadre des projets concernés
- Les rapports de fin de projet
- Les entretiens avec le PNUD, le Gouvernement, les représentants des organismes partenaires, les équipes des projets, les bénéficiaires et éventuellement les intervenants extérieurs aux projets.